



# PARTNERS FOR RESILIENCE

## Termes de Référence

**Evaluation/Analyse des conséquences des mesures de lâchées d'eau de la Commission de gestion des eaux de la retenue de Sélingué et du barrage de Markala,**

Mai 2018



## 1. Contexte et justification

Le Partenariat Stratégique des Partners for Résilience (PfR) composé au Mali de Wetlands International, CARE International, la Croix Rouge Malienne, la Croix Rouge Néerlandaise, et le Centre du Climat/Croix Rouge/Croissant Rouge a bénéficié d'un financement focalisé sur la **Gestion Intégrée des Risques (GIR)** par moyen du dialogue en GIR (Plaidoyer/Lobbying et renforcement de capacités). Il est financé par le Ministère des Affaires Etrangères des Pays-Bas à travers la DGIS, sur la base de la nouvelle modalité de financement «Partenariat Stratégique ». Le projet est mis en œuvre dans les bassins du Niger et de la Volta (Sourou) pour une durée de 5 ans. Il s'alimente d'expériences des partenaires dans le bassin du Sénégal.

Le projet de Gestion Intégrée des Risques (2016 - 2020) se fonde sur les succès et les leçons apprises de la phase I ou (Pfr1) mis en œuvre en 2011-2015 par Wetlands International, CARE International, et la Croix Rouge/Centre du Climat, avec l'addition du nouveau partenaire, la Croix Rouge Malienne, afin d'ajouter leurs contributions d'expériences et évidences à travers le pays. Basés sur un niveau élevé de l'engagement communautaire, tous les partenaires ont été impliqués dans la préparation et la gestion des catastrophes, la planification d'urgence et la réduction des risques à travers des activités de renforcement des capacités. L'introduction et l'utilisation de l'outil d'évaluation de la vulnérabilité climatique des capacités (AVCA ++), a prouvé être un outil puissant pour l'analyse de la vulnérabilité et la planification de systèmes de production résilientes et durables. D'autres outils tels que la prévision des inondations (OPIDIN) et de l'information aide à la décision pour les agriculteurs locaux, les pêcheurs et les éleveurs.

Le projet de l'alliance PfR en Partenariat Stratégique pour le dialogue en GIR est exécuté dans le cadre des objectifs des trois domaines ci-dessous :

### Domaine de la politique

- D'ici à 2020, la gestion intégrée des risques avec toutes ses implications techniques, financières et institutionnelles est intégrée dans les politiques et programmes dont le Cadre stratégique pour la croissance et la réduction de la pauvreté (objectifs du développement durable), la Stratégie nationale pour le développement durable, la politique nationale du changement climatique ainsi que la Loi d'Orientation Agricole (LOA). Ce faisant, le Mali est conforme à son engagement dans le cadre de la GIR régionale.
- D'ici à 2020, le dialogue multipartite et les mécanismes de gouvernance sont facilités et renforcés pour assurer le partage de l'eau de façon rationnelle, équitable et efficace entre les différents secteurs d'utilisation de l'eau et des groupes d'utilisateurs dans certains bassins (y compris le delta intérieur du Niger) et le bassin de la Volta (y compris Sourou).
- D'ici à 2020, les droits fonciers ont été clairement reconnus dans la Loi d'Orientation Agricole (LOA), après un processus global et inclusif.

- D'ici à 2020, les femmes et les jeunes ont augmenté leur base politique et de représentation dans les organes de prise de décision pour la gestion des ressources naturelles.

### **Domaine de l'investissement**

- D'ici 2020, les investissements (publics et privés) dans tous les bassins du Niger et de la Volta respectent les principes et les garanties en fonction de la GIR et appliquent des mesures d'atténuation en fonction de la GIR afin d'éviter de provoquer de nouvelles vulnérabilités et d'aggraver celles existantes (tenir compte de l'aspect environnement).
- D'ici à 2020, intensifier la mise en œuvre des principes de GIR. Ils sont intégrés dans le processus de décentralisation au Mali en termes de planification, l'allocation de fonds et de suivi budgétaire.
- D'ici à 2020, la Caisse d'assurance climatique sera établie avec les conditions propres à assurer la transparence et la responsabilité; l'assurance climatique soit accessible et disponible pour les petits producteurs.

### **Domaine pratiques**

- D'ici à 2020, le gouvernement du Mali, les donateurs et le secteur privé reconnaissent l'importance de l'application des principes de GIR dans leurs projets, programmes et investissements.
- D'ici à 2020, les petits producteurs, en particulier les femmes et les jeunes, ont un meilleur accès et avec succès appliquant les connaissances et techniques en relation avec le changement climatique et l'évaluation des risques et des outils de prévention.

L'étude de base du projet et l'atelier de suivi évaluation de Septembre 2017 à Bamako ont montré deux besoins principaux relatifs au CGESM. Le premier besoin est d'améliorer les informations relatives aux lâchées d'eau des barrages sur le Niger supérieur dont la gestion est assurée par la CGESM. La gestion des barrages joue un rôle important dans le régime des inondations du delta. Le programme BAMGIRE est en train de définir un débit environnemental qui prend en compte les besoins de la pêche. Un tel débit aura seulement un impact quand les règles qui gouvernent la gestion des barrages sont respectées. Or, les règles en vigueur (40m<sup>3</sup>/sec) pourraient ne pas être respectés. Le deuxième besoin est donc de mieux comprendre la prise de décision actuelle relative à la gestion des deux barrages. Qui exactement détermine l'ouverture et la fermeture des vannes, quelles sont les fonctions (chefs de barrages ?) qui ont l'autorité de prendre des décisions là-dessus ? Et sur base de quelle information ? Par quelles structures ? Est-ce qu'elles prennent des décisions ? Pourquoi la législation en vigueur n'est pas toujours respectée ?

La CGESM est une structure chargée de la concertation des acteurs et de la régulation des eaux des barrages de Sélingué et de Markala. Sa présidence est assurée par la DNH et son secrétariat par la Direction Nationale de l'Energie.

La CGESM reçoit à travers la DNH un appui pour son fonctionnement et pour son renforcement



institutionnel. En effet les lâchers d'eau qui interviennent en général pendant la décrue et l'étiage dans le souci de production d'électricité et de contre-saison dans le haut Niger entraînent des effets souvent négatifs sur les zones humides en aval. Ceci est de nature à créer des conflits d'intérêt entre différents acteurs (violation des plans d'eau) et souvent avec mort d'hommes. Aussi, il est important de signaler que si ces lâchers d'eau permettent de soutenir le biotope à un stade de son développement, il est tout à fait clair à travers les échanges avec les usagers que cet apport hydrologique perturbe des activités économiques dont particulièrement la pêche. Cette perturbation de la pêche entraîne les communautés pêcheurs à opter pour des pratiques de pêche prohibées qui aboutissent à des catastrophes écologiques comme la perte des habitats et la biodiversité. Il est opportun d'anticiper ces catastrophes pour permettre aux usagers et autres exploitants du sous bassin de faire une planification de leur activité. Ceci est d'autant plus légitime dans la mesure où les principaux usagers du delta intérieur du Niger (DIN) sont agro pêcheurs ou agro sylvo pêcheurs. La présente consultation se situe dans ce cadre.

## I. Objectifs de l'étude

En lien avec les objectifs spécifiques du projet et considérant que les changements envisagés répondent aux problèmes d'insécurité liée à la pêche (gestion de l'eau et restauration des écosystèmes) et d'insécurité foncière auxquels les groupes usagers sont exposés, l'étude devra nous permettre d'aboutir à des pistes de plaidoyer pour la Réduction des Risques de Catastrophe qui tiennent en compte les lâchers d'eau et leurs conséquences, à travers les objectifs spécifiques suivants:

- Améliorer les connaissances des usagers et des gestionnaires des ressources en eau sur les lâchées d'eau au niveau des barrages.
- Disposer des données et informations pertinentes sur les conséquences des lâchées d'eau des barrages sur le fonctionnement hydrologique, les communautés locales, et les écosystèmes du DIN, focalisant sur la pêche et les risques humains.
- Proposer des mesures de rationalisation, d'appropriation et d'application efficace et durable des lâchées d'eau des barrages
- Faire un plaidoyer efficace en sachant comment la gestion des barrages s'effectue en réalité et en sachant qui adresser le mieux là-dessus

## II. Résultats attendus de l'étude

Les résultats indicatifs ci-dessous sont attendus de la réalisation de cette étude de base:

- Une compréhension plus fine est développée autour des conséquences des lâchées d'eau des barrages sur la pêche et les risques humaines. ;

- Une compréhension plus fine sur le système d'information des barrages envers les habitants du DIN relatif aux lâchées d'eau. Quel média ils utilisent ? Est-ce que le partage d'information est effectif ? Les messages sont-ils reçus par les habitants du DIN ? Comment améliorer ?
- Une mise à jour est effectuée sur la gestion des barrages et la prise de décision actuelle : qui exactement détermine l'ouverture et la fermeture des vannes, quels sont les fonctions (chefs de barrages ?) qui ont l'autorité de prendre des décisions là-dessus, et sur base de quelles informations pourvues par quelles structures est-ce qu'ils prennent des décisions ? ;
- Une meilleure connaissance est obtenue sur le niveau de connaissance et d'application du fonctionnement de la commission de gestion des barrages sur la problématique des lâchées d'eau ;

### III. Produits attendus de l'étude

Cette étude produira un rapport qui établit une situation fournissant des informations sur le fonctionnement réel de la CGESM en termes de prise de décision (lâchées d'eau et leur conséquence). Par ailleurs, elle proposera des indications d'actions ou de recommandations, pour améliorer le canal de diffusion des informations sur les lâchées d'eau et leur conséquence sur certains usagers et la mise en exergue du lien entre la Gestion Intégrée des Risques et la Gestion Intégrée des Ressources en Eau et aussi la gestion des bassins versants. Finalement, elle pourvoit de la transparence en matière d'autorité et responsabilité de la gestion des barrages, pour permettre un plaidoyer efficace en ce qui concerne un débit environnemental qui prend compte des besoins des pêcheurs.

### IV. Durée de l'étude

L'étude est prévue pour une durée de 40 jours allant du 25 Juin au 03 Août 2018.

### V. Profil du consultant

L'équipe de consultants composée d'un Ingénieur hydrologue et d'un sociologue ou politologue, doit disposer d'une expérience avérée (au moins 10 ans) en matière de formulation de documents de projets /programmes d'évaluation d'impacts de la gestion des ressources en eau, de planification de la gestion des ressources en eau, etc au niveau national avec des connaissances en gestion des barrages, etc et avec une bonne connaissance du sujet de la présente consultation.

### VI. Tâches du consultant

L'équipe de consultants aura pour tâches principales d'exploiter tout document susceptible de renseigner sur le sujet de la consultation notamment la proposition de projet 2016 faites par l'alliance PFR du Mali, l'étude de base et les produits des ateliers. Elle doit également s'entretenir



avec le secrétariat permanent de la CGESM et certains des membres de ladite commission pour bien cerner le fonctionnement de la CGESM, ses décisions afin de répondre aux résultats attendus par la présente étude.

IL s'agit notamment de:

- S'approprier des TdR de la consultation qui sont disponibles dans les locaux de Wetlands International, Care International et de la Croix Rouge Malienne à Bamako et à Sévaré.
- Préparer les différents outils de collecte d'informations en relation avec le sujet.
- Développer un questionnaire pour les entretiens. Ce questionnaire tiendra compte des indicateurs et sera partagée avec le staff Plaidoyer - Lobbying et le staff évaluation & suivi de PfR, qui fera des commentaires là-dessus avant la phase d'entretien ;
- S'approprier de l'ensemble des documents produits lors de la phase de démarrage.

Les principales tâches du consultant sont :

- Participer à l'atelier de cadrage de la prestation avec l'équipe de PfR
- Mobiliser toutes les données et informations nécessaires à la conduite de la prestation (revue documentaire, entretiens avec les acteurs, etc.)
- Produire le rapport provisoire
- Animer l'atelier de restitution et de validation du rapport provisoire
- Produire le rapport final

## VII. Présentation des soumissions

Les soumissions devraient comprendre une offre technique et une offre financière.

***L'offre technique devra comprendre:***

- Une analyse et compréhension des TDR et du mandat ;
- Une proposition de méthodologies ;
- Un chronogramme d'exécution des activités prévues et retenues pour la consultation ;
- Les travaux similaires réalisés avec des attestations de services rendus
- Une composition de l'équipe et qualité du personnel clé.
- Une proposition de projet de rapport de la prestation

***L'offre financière:***

- L'offre financière comprendra le coût de la prestation éclaté en matériels, coûts journaliers, etc.
- Elle doit être exprimée en FCFA et en toutes taxes comprises.

## VIII. Dépôt des dossiers

Les bureaux d'études (légalement constitués et en règles avec la législation) ou les équipes de consultants intéressés par cette étude sont invités à soumettre leur candidature en copie



électronique. La soumission doit être envoyée plus tard le **15 Juin 2018 à 16 heures** à l'adresse suivante : [hrgmgire@wetlands-africa.org](mailto:hrgmgire@wetlands-africa.org)

## IX. Procédures d'évaluation des offres

Les bureaux d'étude et les équipes de consultants sont invités à faire des offres techniques et financières relatives aux termes de référence. Les CV des consultants proposés seront considérés comme un engagement ferme par rapport à la personne du candidat.

- Les critères et le système de points utilisés pour l'évaluation technique des offres sont les suivants :
  - Analyse et compréhension des TdR et du mandat : 10 points
  - Conception et méthodologie d'approche : 30 points
  - Pertinence de la proposition technique et sa conformité avec les besoins de Wetlands International Mali : 20 points
  - Organisation, logistique et plan de travail : 10 points
  - Composition de l'équipe et qualité du personnel clé : 15 points
  - Expérience pertinente sur la mission : 15 points

Le total des points de l'offre technique est de 100 points.

- L'offre financière la moins disante (Fm) recevra une note financière (Nf) de cent (100) points, la formule suivante étant utilisée pour le calcul des autres notes financières :

$$Nf = 100 \times Fm/F$$

(F étant le prix de l'offre financière).

- Classement final

Les offres seront classées en fonction de leurs notes technique (Nt) et financière (Nf) combinées, avec application des pondérations (T = poids donné à la proposition technique ; F = poids donné à l'offre financière ; T + F = 1), pour aboutir à une note globale (NG), soit :

$$NG = (Nt \times T \%) + (Nf \times F \%)$$

La note technique sera pondérée de 0,7 (T) et la note financière de 0,3 (F).